

Réflexions philosophiques sur l'adage "la liberté de chacun s'arrête là où..."

Le "**crime-Covid**" aura au moins UNE retombée très positive, c'est de nous permettre de remettre en cause un grand nombre de lois et règlements précédents, que les citoyens subissent depuis des dizaines d'années, et dont le caractère **totale**ment abusif est absolument **indiscutable**.

Selon l'article VIII de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, "**La loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires.../...**". A notre connaissance personne ne conteste ni ne s'oppose à ce principe, il faut donc le traduire dans les faits. Si elle ne doit établir que "**des peines strictement nécessaires**", il est évident que la Loi **ne peut pas** établir de "**motifs, critères et règlements**" qui permettraient des "**peines NON strictement et évidemment nécessaires**".

Puisqu'il est très à la mode de certains commentateurs et "penseurs", comme du Jupiter, d'utiliser le Code de la route, pour faire des comparaisons nous expliquant les "**limites de nos libertés**" nous leur emboîtons le pas. Voyons donc si l'ensemble des dispositions actuelles du Code de la route respectent le "**strictement nécessaire**".

1. la ceinture de sécurité : Elle est très utile pour protéger l'usager qui la boucle, en cas d'accident grave et diminue incontestablement le risque de blessures voire de décès. MAIS protège t-elle quelqu'un d'autre ? **Evidemment NON...** Et pourtant un manquement à cette disposition entraîne une amende de 135€ et le retrait de TROIS points. **L'abus de peine est indiscutable** et doit être revu.

2. le téléphone au volant : est actuellement sanctionné dans la Loi si vous l'utilisez, stationné sur une place de parking, et frein à main serré, **mais que votre moteur tourne**. 135€ et 3 points, **l'abus de "contrainte" et donc de peine, est indiscutable** et doit être revu. (même problème pour la ceinture de sécurité dans la même situation !).

3. les limitations de vitesses : Principe général : il est évidemment abusif d'imposer aux usagers une limitation de vitesse restrictive, avec une simple "marge technique" de 5km/h (ou 5 % >100) **24 heures par jour sur 365 jours**. Le meilleur exemple en est le "**30**" devant les écoles, dont la justification légitime n'existe que **moins de 15 % du temps** sur une année. **L'abus de "contrainte", et donc de peine, est indiscutable** et doit être revu.

4. l'obligation d'arrêt marqué au stop : nous avons tous appris à utiliser les "céder le passage" depuis plus de 50 ans, et **sans incidents notables**. Au mieux, pour distinguer les "stops" des "céder le passage" pourrait-on leur adjoindre une tolérance pour un franchissement "**à la vitesse d'un homme au pas**", ce qui introduirait une très bonne notion de maîtrise et de sécurité. En attendant **l'abus de "contrainte", et donc de peine, est indiscutable** et doit être revu.

On peut résumer la politique depuis 50 ans à une **dé-responsabilisation systématique** des citoyens. Or, dans une (prétendue) démocratie, c'est bien l'avis de la majorité des citoyens qui devrait "faire les lois".

Ainsi donc, si nos dirigeants malhonnêtes nous rackettent depuis des dizaines d'années dans ce cadre routier, on peut apprécier aujourd'hui leur capacité à utiliser leur "**crime-Covid**" pour nous persuader que "**notre liberté ne nous permet pas le choix sur la vaccination**". Or la gravité de la situation sanitaire a été systématiquement majorée par leurs mensonges (utilisation de fake-études) et aggravée par leurs décisions criminelles et répétées d'interdire aux médecins de soigner leurs patients. Et, si le variant Delta en cours d'expansion semble très contagieux, il ne fait PAS ou PEU de victimes graves, c'est donc un excellent "**vaccin naturel**".

L'ensemble des scandales sanitaires survenus depuis 50 ans, pour lesquels ils n'ont JAMAIS rendu compte, ou été sanctionnés, est édifiant. Le dernier exemple, de **la contamination de 700.000 Antillais au chlordecone pendant 20 ans**, est la meilleure preuve de leur capacité criminelle.

Mais en attendant, **OUI, nos libertés ne sont PAS limitées** par leurs mensonges, propagandes, et conflits d'intérêts évidents, et leur "passe-totalitaire" est aussi illégitime que tout ce que venons d'analyser. Nous trouverons l'institution qui nous rendra justice contre ce totalitarisme "**néo-nazi-stalinien**" insupportable, bel et bien devenu un véritable "**crime contre l'humanité**".

D.B. (06/08/21)